



« Landsgemeinde »

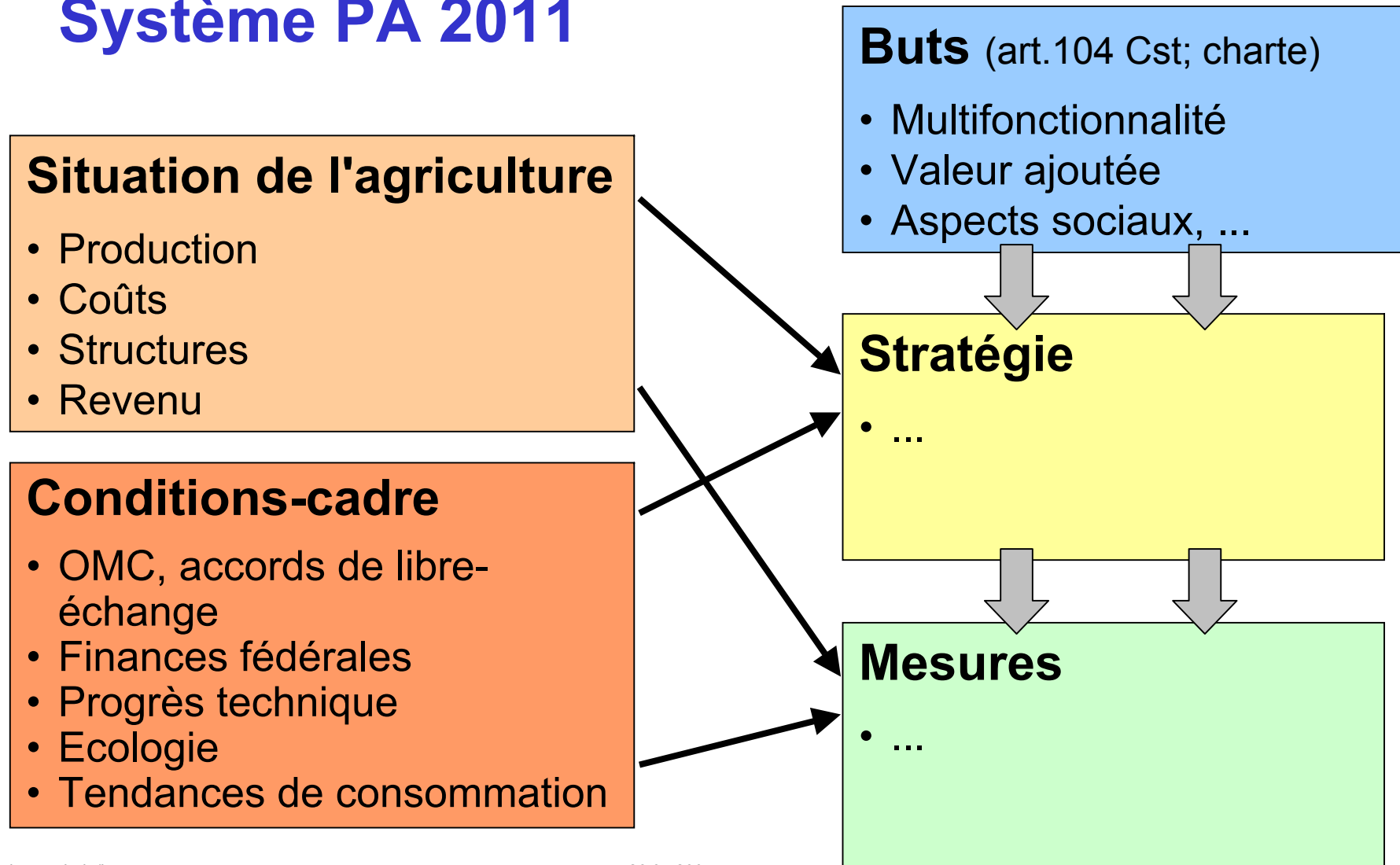
Evolution future de la politique agricole

Politique agricole 2011

25 février 2005



Systeme PA 2011





Phases précédentes de la réforme agricole

1ère phase

- ▶ Introduction de paiements directs non liés à la production
- ▶ Réductions des prix
- ▶ Incitation à des prestations écologiques particulières (p. ex. biodiversité)
- ▶ Transformation de la protection à la frontière (OMC)

**Découplage,
„plus d'écologie“**

2e phase

- ▶ Suppression des garanties de prix et d'écoulement
- ▶ Dissolution de la Butyra et de l'Union du commerce de fromage
- ▶ Subordination des paiements directs aux prestations écologiques requises

**Déréglementation
„plus de marché“**

3e phase

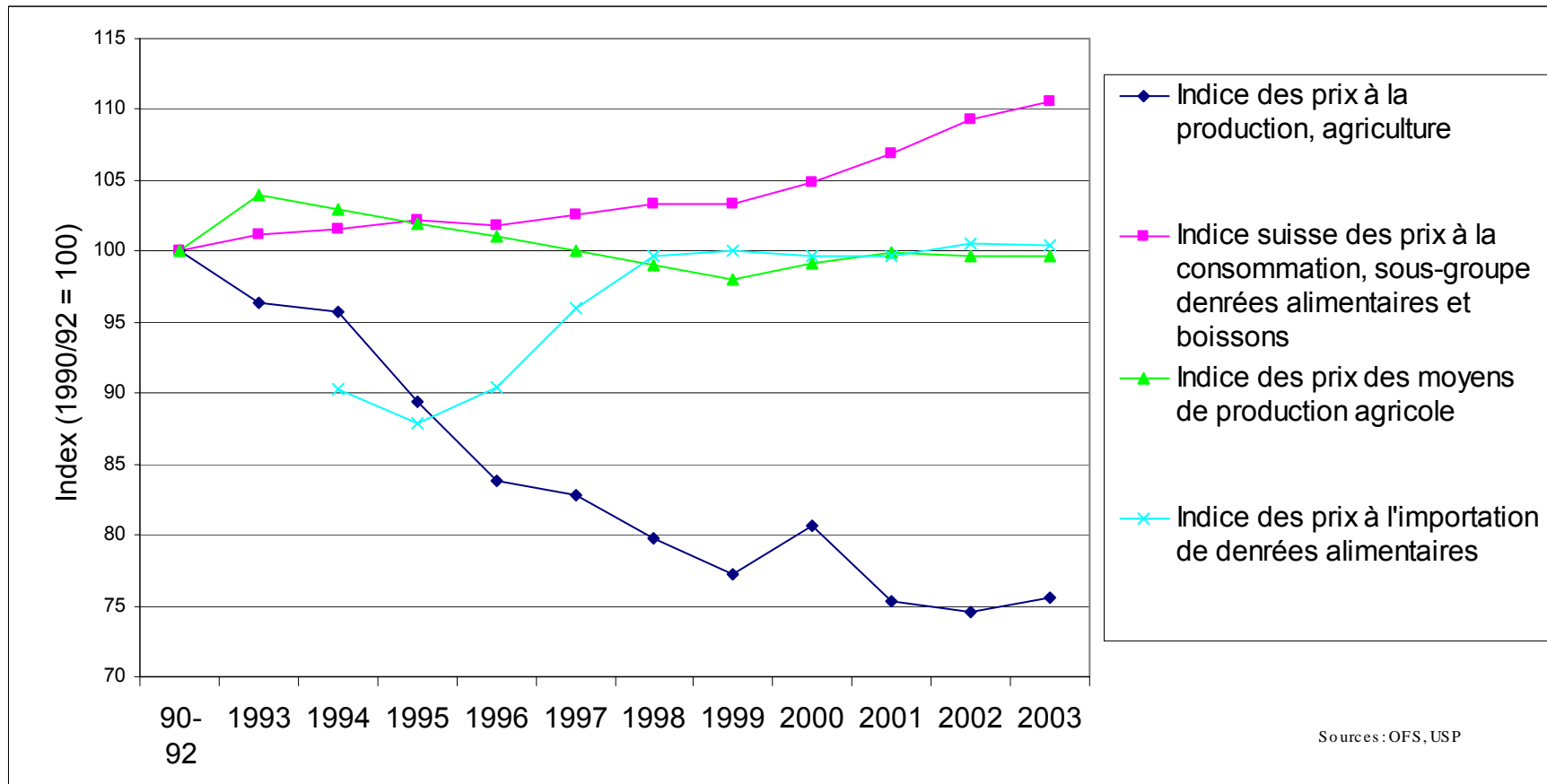
- ▶ Suppression du contingentement laitier
- ▶ Mise aux enchères des contingents tarifaires de viande
- ▶ Mesures d'accompagnement social

**Déréglementation
„compétitivité“**

1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007

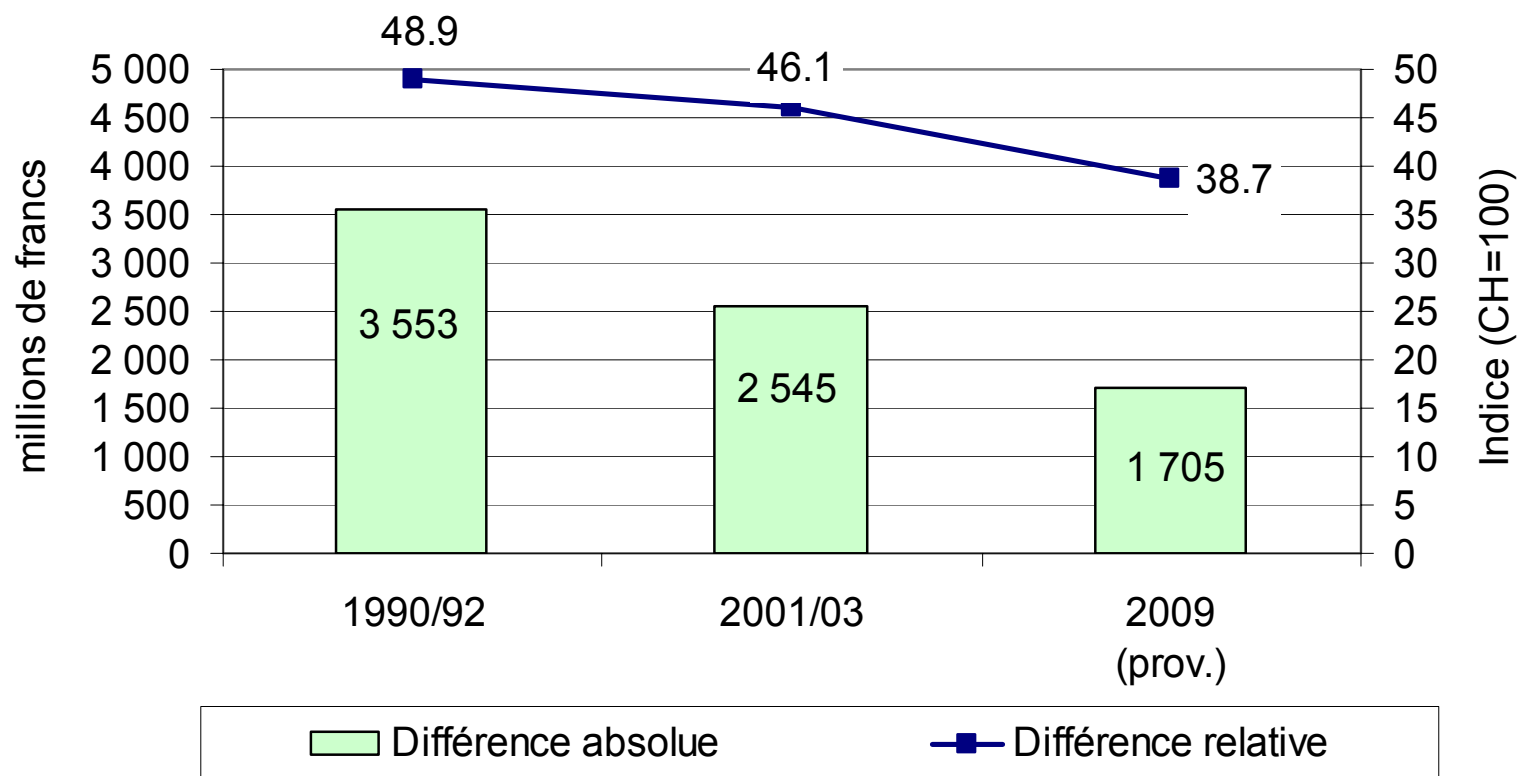


Evolution des prix





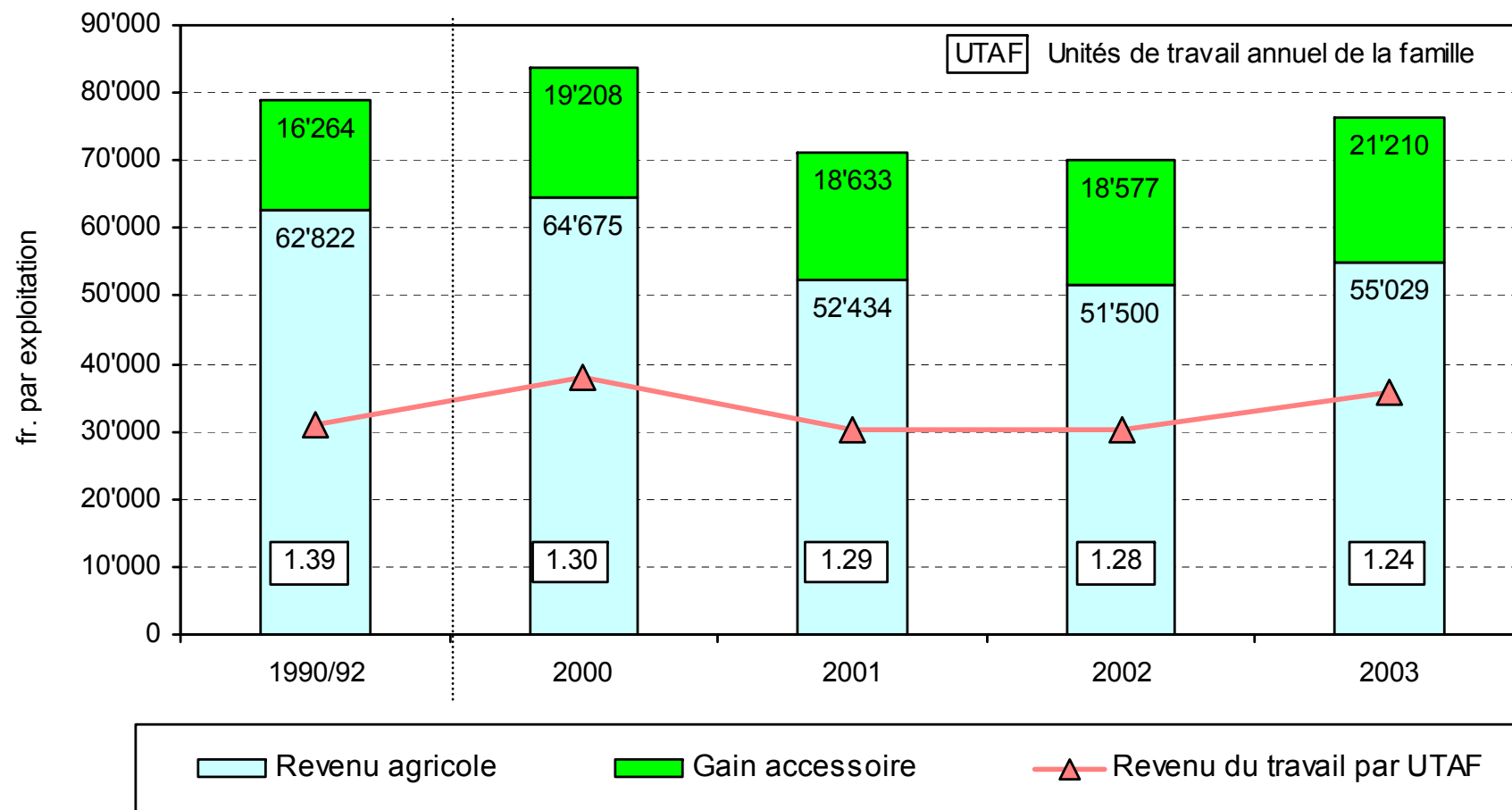
Evolution des différences des prix à la production entre CH-UE



Source OFAG, OFS, Banque nationale suisse, USP, Eurostat, ZMP, Agreste

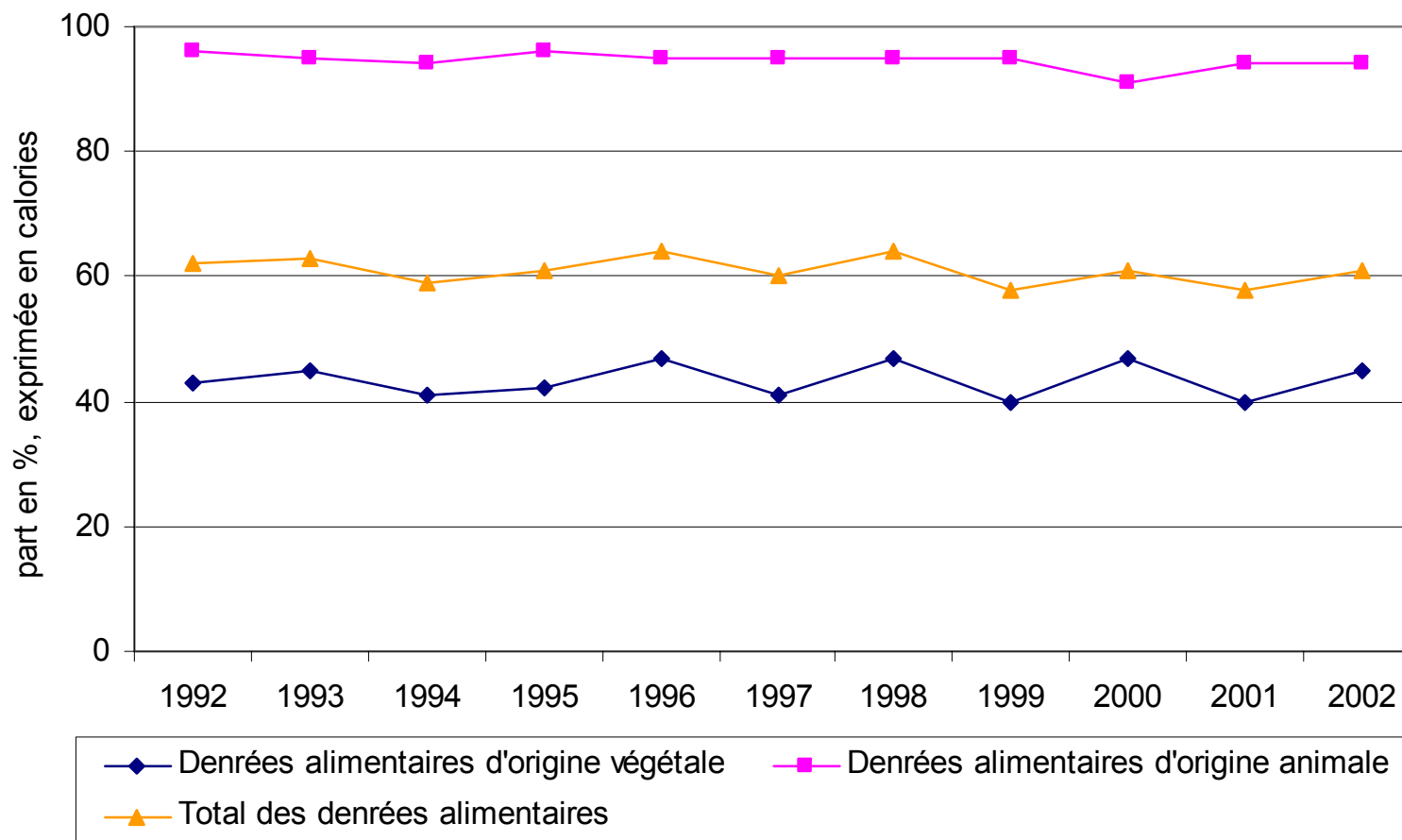


Evolution du revenu agricole





Taux d'auto-provisionnement



Source: USP



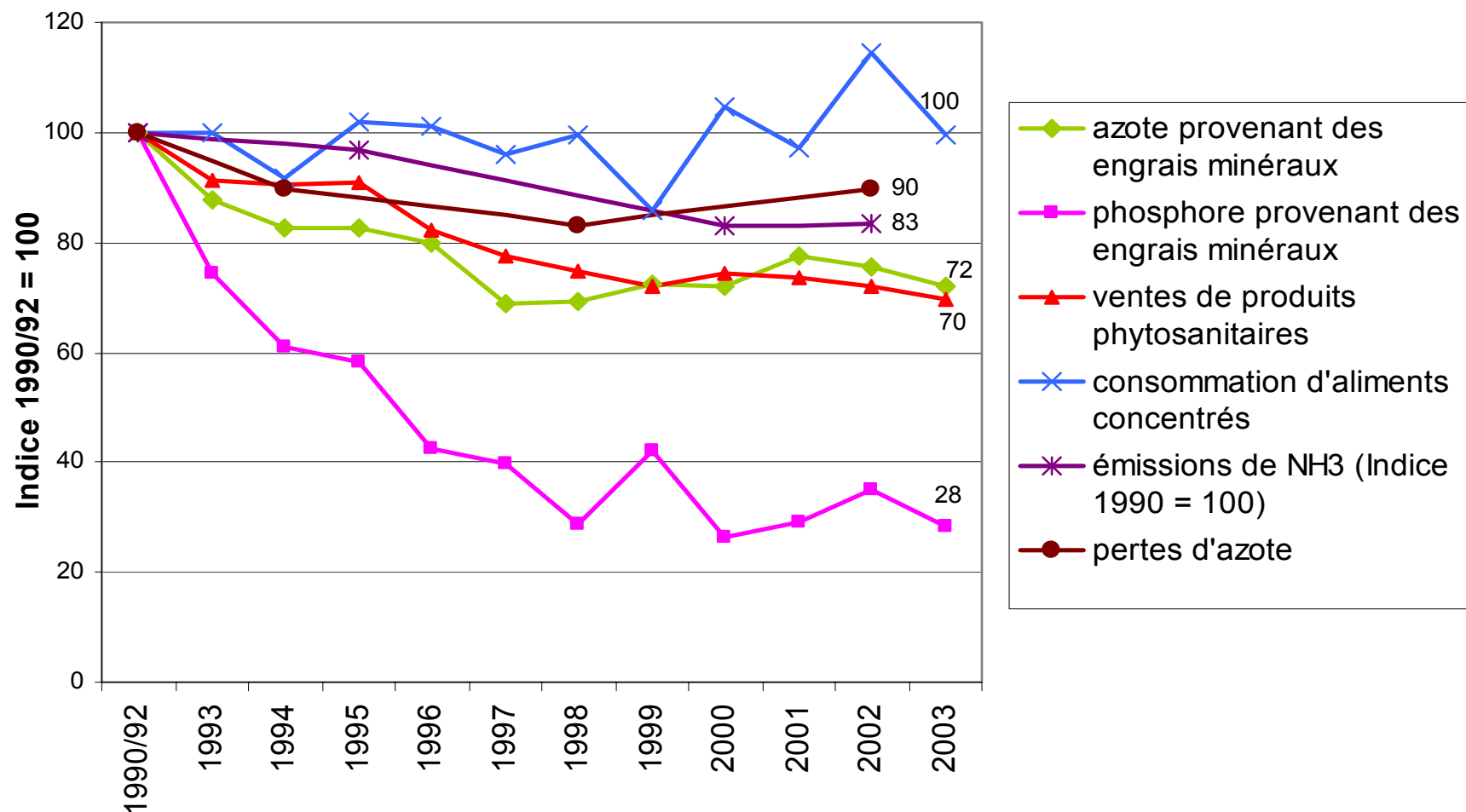
Structures – évolution des structures

	Nombre d'exploitations						
	0-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-30 ha	30-50 ha	>50 ha	Total
1990	28'078	18'833	31'630	10'041	3'549	684	92'815
2003	11'613	11'725	23'077	11'768	6'216	1'467	65'866
Δ 1990-2003	-16'465	-7'108	-8'553	1'727	2'667	783	-26'949
Δ en % par an	-6.6%	-3.6%	-2.4%	1.2%	4.4%	6.0%	-2.6%

	Main-d'oeuvre				
	familiale	non familiale	plein temps	temps partiel	Total
1990	217'477	36'084	127'565	125'996	253'561
2003	157'683	35'496	90'516	102'663	193'179
Δ 1990-2003	-59'794	-588	-37'049	-23'333	-60'382
Δ en % par an	-2.4%	-0.1%	-2.6%	-1.6%	-2.1%



Evolution d'indicateurs écologiques





Evolutions internationales

- OMC
 - protection à la frontière: réduire d'un tiers au moins
 - soutien interne: réduire de moitié
 - subventions à l'exportation: éliminer
- UE
 - „partenaire de l'OMC“
 - réforme de la politique agricole commune (PAC)
- Accords de libre-échange (Etats-Unis, Canada, Afrique du Sud, etc.)
- Situation alimentaire globale (la Chine est-elle carnivore?)



Autres conditions-cadre

- Progrès technique
 - OGM
 - rationalisation (robots de traite, „precision farming“)
- Tendances de consommation
 - „économies à tout prix“ – Aldi, Lidl
 - produits semi-préparés ou prêts à l'emploi
 - tendance contraire (social, local, écologique)
- Ecologie
 - solution aux problèmes régionaux restants
- Finances
 - pas de compensation possible



Défi:

Atteindre les objectifs constitutionnels (charte) malgré des fonds restreints et la forte diminution de la protection douanière

- ⇒ maintenir le rythme actuel de la réforme
- ⇒ mettre en oeuvre rapidement les mesures indispensables
- ⇒ prolonger autant que possible la phase d'adaptation



Les 5 axes d'action

- 1 Améliorer la compétitivité par le transfert de fonds du soutien au marché vers les paiements directs et les mesures destinées à réduire les coûts
- 2 Assurer les prestations fournies dans l'intérêt général par un système simple de paiements directs
- 3 Promouvoir la valeur ajoutée dans le milieu rural
- 4 Faciliter l'évolution structurelle et la rendre supportable sur le plan social
- 5 Simplifier l'administration et coordonner les contrôles

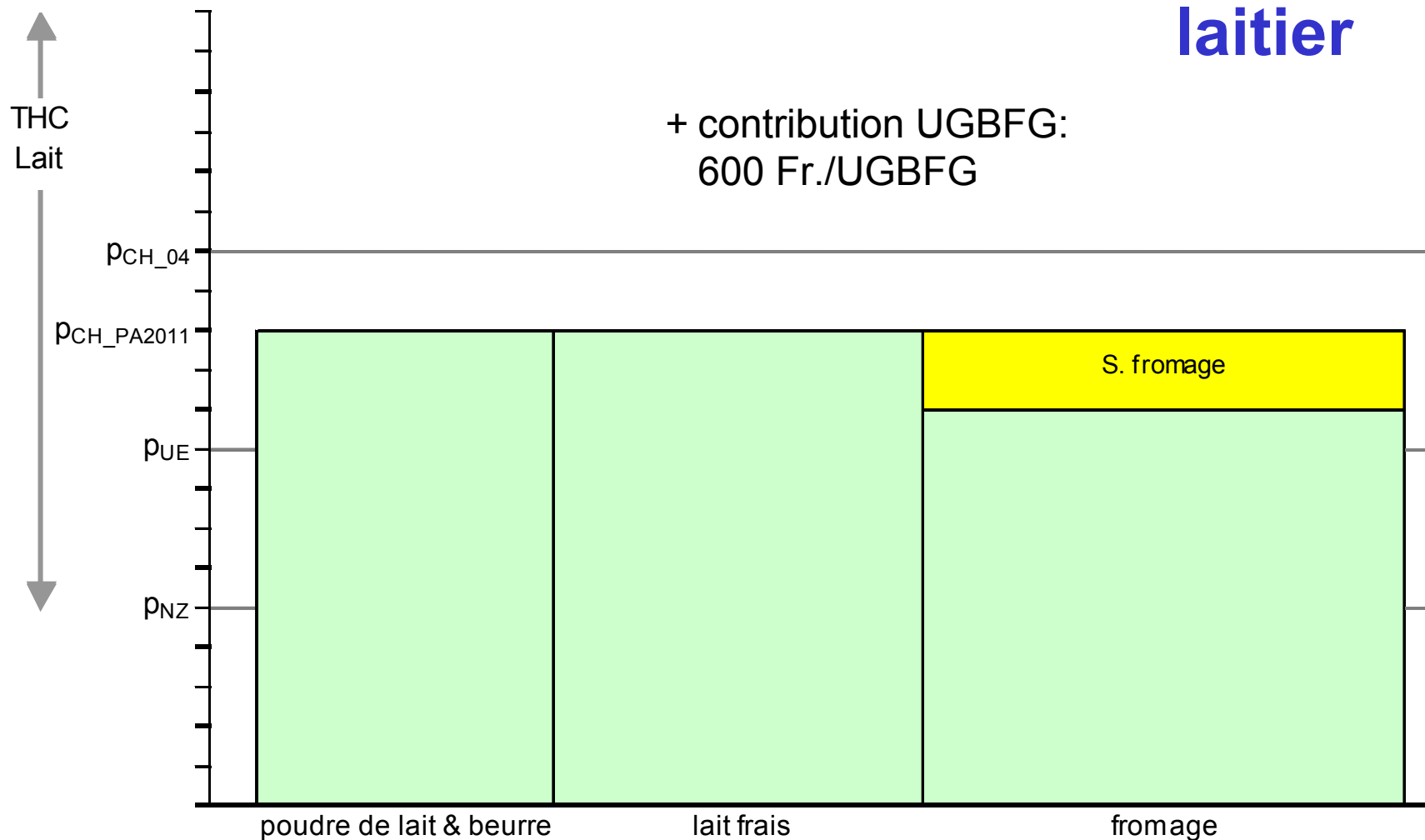


Améliorer la compétitivité

- Limiter le soutien du marché laitier au supplément pour le lait transformé en fromage (compensation de la différence de prix à la frontière), contributions UGBFG
- Abaisser le prix-seuil des céréales fourragères
- Réduire de manière analogue le soutien du marché pour les autres grandes cultures et le remplacer par une contribution à la surface spécifique
- Supprimer les subventions à l'exportation (sauf „Schoggigesetz“)
- Mettre aux enchères les contingents tarifaires de beurre et de pommes de terre

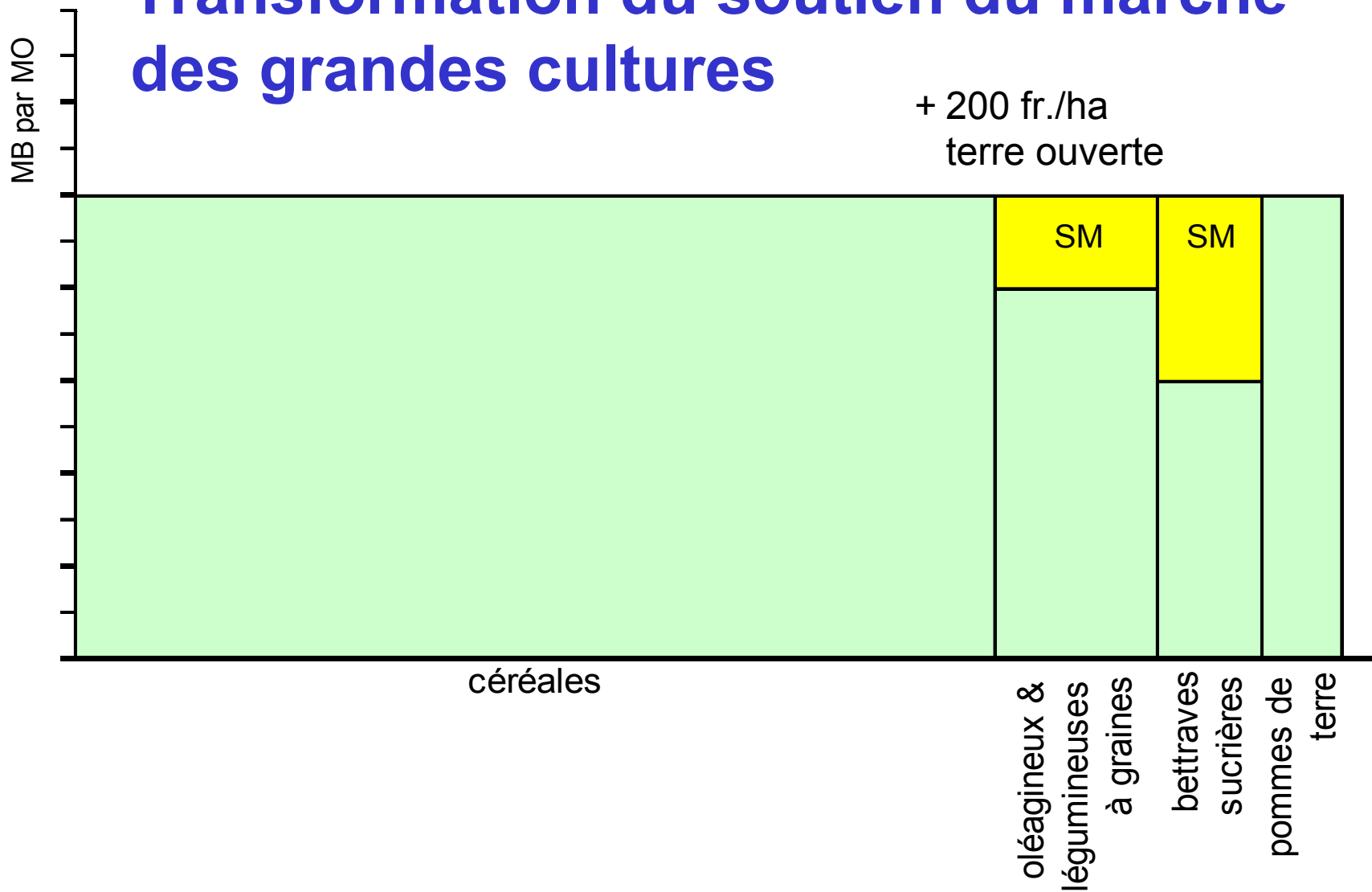


Transformation du soutien du marché laitier





Transformation du soutien du marché des grandes cultures





Réduire les coûts

- critères plus sévères pour l'aide à l'investissement accordée aux exploitations
- assouplissement / harmonisation des prescriptions techniques pour les bâtiments et les machines
- admission d'importations parallèles, application du nouveau droit sur les cartels (produits phytosanitaires, engrais, médicaments vétérinaires, matériaux de construction)



Assurer les prestations d'intérêt général

- contribution UGBFG uniforme (herbages)
- contribution uniforme pour les terres ouvertes
- adaptation des contributions pour la région de montagne
- renforcement de l'ordonnance sur la qualité écologique
- réduction de la contribution générale à la surface



Promouvoir la valeur ajoutée dans le milieu rural

- différencier la promotion des ventes
- développer le système de protection des désignations
- soutenir les initiatives concernant des projets agricoles
- assouplir la loi sur l'aménagement du territoire (accès simplifié à des activités accessoires telles que le tourisme rural)
- défendre les intérêts d'exportation (ouverture réciproque des marchés)



Faciliter l'évolution structurelle et atténuer les effets

- permettre la cessation de l'activité agricole, notamment par l'aide aux exploitations
- assouplir l'imposition des gains de liquidation et l'obligation de restituer les contributions
- autoriser la réutilisation de bâtiments après la cessation d'exploitation
- modifier le droit foncier, relever la limite concernant l'entreprise agricole
- supprimer la limite de prix et le contrôle des fermages
- veiller à ce que les paiements directs n'influent pas sur les structures



Simplifier l'administration et coordonner les contrôles

- mettre en réseau la BDTA et les paiements directs
- PER: automatiser le bilan de fumure ou le limiter aux exploitations comptant un cheptel nombreux
- coordonner les procédures et l'exécution du droit concernant les denrées alimentaires, le domaine vétérinaire et l'agriculture



Evolution des 3 enveloppes financières (en millions de francs)

	00 - 03	04 - 07		08 - 11
Décision du Parlement, plan financier	14'029	14'092		13'458
Effectivement versé / attribué	13'794	13'538		
Améliorations structurelles	938	856		719
Soutien du marché	3'520	2'717		1'488
Paiements directs	9'336	9'965		11'251



Conséquences de la PA 2011 et de l'OMC

	Référence	Après trans- fert selon PA 2011	OMC
	2001/03 mio. de fr.	2009 mio. de fr.	2013 mio. de fr.
Valeur de la prod.	10 300	8 800	8 300
Revenu sectoriel	3 000	2 430	2 030

Présuppose une évolution structurelle d'env. 2,5% si le revenu nominal reste stable et d'env. 3,5% s'il augmente de 1%



Principaux axes d'action

- Soutien du marché: désengagement substantiel de l'État
- Système simple des paiements directs permettant d'assurer les prestations d'intérêt public
- Promotion des solutions combinées et de la valeur ajoutée dans le milieu rural
- Meilleure allocation des ressources «sol» et «main-d'œuvre»
- Simplification de l'exécution, réduction de la bureaucratie